

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N° 12-04-11

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Vincent de Paul.

**Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire
en lieu et place de Madame SAADI, Adjoint chargé de quartiers, excusée**

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église. La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le montant total des travaux est estimé à 8 924,25 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Saint-Vincent de Paul une subvention d'équipement représentant un montant de 4 461 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul.

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE** verser une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul d'un montant de 4 461 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Travaux et Domaines, Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14

Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ